



Divorce et droits des usufruitiers et des enfants

Par **hervé**, le **13/10/2009** à **00:08**

Bonjour, bonsoir, mon fils veut divorcer de sa femme avec qui il a eu 2 enfants (5ans, 2ans). et pour éviter de lui verser une pension alimentaire, il veut lui donner (à sa femme) une somme de 150000 euros d'un bien qu'il a mis en vente et dont mon mari et moi (ses parents) lui avons fait donation en totalité en nu-propriété (par le biais d'une sci familiale) et dont nous nous sommes réservés l'usufruit. (sa femme faisant parti de la sci à concurrence de 50000 euros, valeur de l'apport d'un prêt qu'elle a contracté pour entrer dans la sci) (évidemment nous sommes d'accord et c'est son droit, pour qu'elle les récupère mais pas la somme qu'il veut lui léguer) questions ***** 1) pouvons nous en tant qu'usufruitiers, refuser qu'il vende? et peut-il nous forcer à vendre? 2) a-t-il le droit (au risque de déshériter ses enfants) de donner cette somme (150000) sachant que le bien est évalué à 700000 euros. 3) peut-on exiger qu'il donne plutôt à ses enfants? merci d'avance de répondre aux trois questions